

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les revenus de 2019
Avis d'impôt établi en 2020****Vos références****Numéro fiscal (C) :** 15 24 442 773 490**Adresse d'imposition au 01/01/2020 :**LES THIBAUDIAIRES
1 ALL DES CEDRES
91800 BOUSSY ST ANTOINE**Numéro FIP :** 910 25 49 6226248789 4**Référence de l'avis :** 20 91 0063345 63**Numéro de rôle :** 011**Date d'établissement :** 07/07/2020**Date de mise en recouvrement :** 31/07/2020MME CHAUVIERE BLANDINE
LES THIBAUDIAIRES
1 ALL DES CEDRES
91800 BOUSSY ST ANTOINE**Somme qu'il vous reste à payer****555,00 €****Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :**

25 septembre	2020 :	138,00 €
26 octobre	2020 :	138,00 €
26 novembre	2020 :	138,00 €
28 décembre	2020 :	141,00 €

Compte qui sera débité : FR51 3000 2014 370X XXXX XXX5 A47

Identifiant de la banque : CRLYFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique du Mandat : FR46ZZZ0050021E24D4B773618PAS1A20

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2020.

Vos contacts **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)SIP YERRES
SAID 3EME SECTEUR
2 RUE DU STADE
91335 YERRES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 33 769
Nombre de parts : 2,50

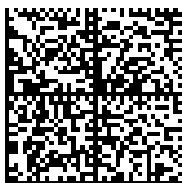
Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : CHAUVIERE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				2,50

Détail des revenus	Déclar. 1		Enfant(1)	Total
Salaires.....	30394			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3039			
Pensions alimentaires perçues.....			7200	
Abattement spécial de 10%.....			- 786	
Salaires, pensions, rentes nets.....	27355		6414	33769
Revenu brut global.....				33769
Revenu imposable.....				33769
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				1205
Décote.....				- 304
Impôt avant réductions d'impôt.....				901
REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			306	
Dons aux oeuvres.....	60	60	40	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 346
<hr/>				
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				555
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2019 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû ⁵³ :				555
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				555
<hr/>				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				33769
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2020, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de :				
Suite en page suivante >>>				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020

N° fiscal : 15 24 442 773 490

Impôt sur les revenus de 2019

Feuillet n° : 2 / 2

>>> Suite de votre avis

Plafond total de 2018.....	Déclar. 1 15562
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017.....	3862
Plafond non utilisé pour les revenus de 2018.....	+ 3923
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....	+ 3973
Plafond calculé sur les revenus de 2019.....	+ 4052
Plafond pour les cotisations versées en 2020.....	= 15810

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](http://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gerer-mon-prelevement-a-la-source) ou en appelant le 0809 401 401